



# L'assurance multirisque et perte financière

Aider ses clients à garantir la continuité de leurs activités, même en cas de sinistre, c'est l'une des missions de Leasecom. Avec l'assurance multirisque Leasecom, votre équipement est protégé pendant toute la durée du contrat de location et tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre afin de garantir la continuité de votre activité, de limiter au maximum l'impact du sinistre sur votre entreprise.

Une couverture multirisque pour votre matériel en location,  
qui intègre une garantie perte financière en cas de sinistre total.

## 🔒 ACTIVITÉ SÉCURISÉE

- Vos équipements en location sont protégés à 100 %.
- Vous bénéficiez d'une garantie complémentaire en cas de perte de vos données.

## 👍 GESTION SIMPLIFIÉE

Vous externalisez la gestion totale des sinistres chez Leasecom.

## I : LES ÉQUIPEMENTS GARANTIS

**Catégorie 1 :** Les équipements technologiques fixes et industriels non roulants

**Catégorie 2 :** Les équipements technologiques portables et nomades

**Catégorie 3 :** Les équipements industriels et de levage

## II : L'ÉTENDUE DE LA GARANTIE

L'incendie, l'explosion, l'implosion, la foudre, la fumée, les dommages électriques, les dégâts des eaux, le vol ou tentative de vol avec effraction (hors vol véhicule et vol sans effraction), les grèves, les émeutes, le sabotage, le terrorisme, le vandalisme, les mouvements populaires, la malveillance...

## III : DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES INFORMATIQUES

Les dommages sur les équipements informatiques peuvent être lourds de conséquences. L'interruption totale ou partielle du fonctionnement des biens peut entraîner, pendant la période de rétablissement, des frais supplémentaires d'exploitation. Ils peuvent également entacher l'image de marque de l'entreprise, nécessitant la mise en place d'un plan de communication.

L'assurance Leasecom prévoit le remboursement des différents frais induits par de tels dommages :

- Frais de communication et honoraires associés
- Frais supplémentaires d'exploitation
- Frais liés à la reconstitution des données suite à des dommages matériels
- Frais liés à la reconstitution des données sans dommage matériel aux supports

